



## Maladie indemnités et subrogation

Par **nac**, le **10/06/2013** à **12:39**

Bonjour,

Je travaille dans une entreprise qui est géré par un cabinet comptable.

Je suis resté en maladie du 16.03 au 29.04 inclus.

Mon salaire brut est de 1516euros.

J'ai donc bien travaillé du 01 au 15.03.

mon employeur m'a payé 742 euros pour le mois de mars et celui ma fait signé une subrogation (pour la période 16.03 au 29.04) en me payant 966euros.

Es ce que ces salaires sont bons ? car dans cette société il est impossible de rencontrer de le comptable et malgré plusieurs réclamations mon employeur ne bouge pas .

Cordialement

Par **P.M.**, le **10/06/2013** à **19:39**

Bonjour,

Je présume que vous êtes à temps plein, il faudrait que vous précisiez pour quel horaire par semaine ainsi que la Convention Collective applicable et votre ancienneté, sachant qu'il est toujours plus facile de faire vérifier une fiche de paie, pièce en main auprès notamment des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale...